Les n^os concernant l'enregistrement, les contributions des douanes, manufactures sont adoptés sans débat.

La départie, remboursement, restitutions, non valeurs, primes est adoptée.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. MENTION développe un amendement tendant à repousser l'augmentation des crédits affectés au Conseil d'Etat.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Mention.

Votants 474 ; Majorité 238.

Pour 404 ; *Contre* 70.

La Chambre a adopté la suppression de 90 mille fr. représentant l'augmentation attribuée au Conseil d'Etat.

COURS ET TRIBUNAUX

Sur les justices de paix, M. Blachère développe un amendement tendant à élever le traitement des greffiers de justice de paix de 850 à 1200 fr. à partir de janvier 1882.

L'amendement da M. Blachère est repoussé.

Tous les crédits pour les cours et tribunaux sont adoptés.

Frais de justice et dépenses diverses, adoptés.

La discussion du budget du Ministère des affaires étrangères est renvoyée à une séance ultérieure.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, CULTES

Les crédits pour l'administration centrale sont adoptés. Sur l'administration générale, M. de Gasté développe un amendement tendant à supprimer les sous-préfets et leurs traitements. Cet amendement est repoussé. Tous les numéros des crédits de l'administration générale, *Journal Officiel*, adoptés. Prisons : tous les numéros sont adoptés. Subventions et secours. Sur le crédit pour les victimes du 2 décembre, M. Haentjens dit qu'il est irréguier de porter un crédit non voté par le Sénat.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La Chambre discute les articles de ce budget et adopte les deux premiers.

Sur l'article 3, M. MENTION repousse l'augmentation du traitement des conseillers d'Etat.

L'article est adopté par 404 voix contre 70.

Les chapitres 3 à 13 sont adoptés.

BUDGET DE L'INTÉRIEUR

Un amendement présenté par M. de Gastè est repoussé.

Les articles 1 jusque 11 inclus sont adoptés.

M. Baudry d'Asson demande à interpeller le président du Conseil sur la fermeture du collège de Vannes.

La discussion de cette interpellation est fixée à jeudi, date de la prochaine séance.

La séance est levée à 6 heures.

Société industrielle du Nord de la France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE

Du 31 mai 1881.

Présidence de M. WALLAERT.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril est lu et adopté sans observavations.

M. le président annonce le décès de deux membres fondateurs :

M Henri Scrive, qui a conservé à la France malgré la concurrence anglaise, la fabrication des cardes, cette industrie que son père avait enlevée à l'Angleterre, au péril de sa vie.

Et M. Thierry fils, constructeur à Paris.

L'Assemblée s'unit aux regrets exprimes par M. le Président.

M. Musin, directeur de la Condition publique de Roubaix, fait hommage à la Société d'une brochure sur l'unification du numérotage des fils. Des remerciements lui ont été adressés.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce accuse réception de l'envoi qui lui a été fait du rapport de la Commission des finances et de divers documents.

M. le Maire de Lille remercie la Société du dépôt qu'elle veut bien faire au musée industriel de la ville, de la pantineuse mécanique de M. Galbiati qu'elle doit à la générosité de l'inventeur, lauréat du concours de 1879.

Il est donné lecture de la liste des présentations; 12 candidats y sont portés; le scrutin pour leur admission aura lieu à la séance de juin. M. le président se félicite de ce premier succès des démarches qu'ont bien voulu faire les membres de la Société auprès de leurs amis ; il espère que ce résultat les encouragera à persévérer dans une voie de propagande obsolument nécessaire pour permettre à la Société Industrielle du Nord de la France de se maintenir à la hauteur de son but et de ses programmes.

La bibliothèque a reçu les ouvrages suivants :

1° A titre de don :

Nos 671. De M. Ledieu. Des caisses d'épargne. 672. De M. Renouart. Études sur le lin, fascicule n° 674. Du même. Rapport sur l'acide salicylique. 675. De M. Musin. Numérotage des fils.

2° Par voie d'acquisitions :

670. Géographie de Reclus; livraisons 563 à 368. 673. Lami et Tharel. Dictionnaire de l'industrie. Bulletins de la Société d'Encouragement.

M. Emile Delecroix expose que la législation qui régit en France les mines appelait depuis longtemps des réformes importantes. La loi du 21 avril 1810 a été pour l'exploitation des mines la source et l'origine d'un développement et de progrès considérables, et la plupart des nations de l'Europe nous en ont emprunté l'esprit et les principales dispositions. Cependant le développement de l'industrie des mines, développement qui a dépassé les prévisions les plus larges des auteurs même de la loi, a fait sentir la nécessité d'accorder aux exploitants de mines des facilités plus grandes pour l'établissement de leurs travaux, de réduire les délais et formalités précédant les demandes en concession, d'autoriser l'établissement de chemins de fer d'embranchement destinés à relier les mines aux grandes voies ferrées que sillonnent le territoire. Ces réformes ont été opérées par une loi récente du 27 juillet 1880, elles sont de nature à faciliter encore les progrès et à augmenter la prospérité d'une de nos plus grandes industries nationales.

M. Dubar fait l'historique de la question de la construction d'un canal direct, à grande section, entre Douai et Paris ; deux projets ont été soumis au gouvernement, dûs, l'un et l'autre, à deux ingénieurs en chef des ponts et chaussées, M. Flamant et M. Holleaux. M. Dubar analyse ces deux projets comparativement à la voie actuelle, et développe les motifs qui ont décidé les Chambres de Commerce du Nord à appuyer celui de M. Flamant. Après cet exposé, M. Dubar demande que l'Assemblée s'associe par une délibération officielle aux vœux déjà nombreux émis par les Chambres de Commerce et les grands industriels du Nord, en faveur du projet Flamant.

M. le président fait observer que la Société Industrielle a déjà été saisie de cette question; qu'il a été lui-même délégué par le Conseil d'administration, ainsi qu'il en a été fait part à l'assemblée générale du 26 avril, pour assister à la réunion des Chambres de commerce le 25 avril; qu'en cette qualité, il a déjà signé, au nom de la Société Industrielle, le vœu émis par les Chambres de commerce.

M. Dubar répond que ce double emploi apparent n'offre aucun inconvénient que les Chambres de commerce ont e » primé, isolément, le vœu collectif, et que les Industriels, membres des Chambres, ont encore donné leurs signatures à des vœux semblables exprimés par des groupes divers dont ils font partie.

M. Edouard Crépy demande que l'on adjoigne au vœu favorable au projet de M. Flamant, celui d'un canal maritime, ou du moins à grande section, entre Lille et Dunkerque. M. Crépy fait valoir dans tous ses détails la nécessité pour le commerce et l'industrie lilloise, de la réalisation de ce projet.

Plusieurs membres, se ralliant d'ailleurs au fond au désir de M. Crépy, pensent qu'il n'y a pas lieu de charger d'une demande nouvelle un programme défini par les termes de l'enquête.

L'amendement proposé par M. Crépy est mis aux voix et voté ; M. le président invite M. Crépy à libeller un vœu spécial dans le sens qu'il a indiqué, pour le soumettre à une prochaine assemblée.

Plusieurs membres demandent qu'avant de procéder au vote sur la rédaction proposée par M. Dubar, l'auteur soit invité à la modifier au point de vue du minimum de tirant d'eau désiré ; les opinants, membres de la Chambre de commerce, font observer que tout en maintenant la largeur de 17 mètres, la Chambre, et en général les groupes industriels du Nord, ont réservé la question de profondeur sur laquelle M. l'ingénieur Flamant lui-même n'est pas encore absolument fixé. M. Dubar ne fait aucune objection et l'Assemblée vote à l'unanimité, moins une voix, le vœu suivant qui sera transmis à M. le président de la Commission d'enquête du grand canal du Nord sur Paris :

« La Société Industrielle du Nord de la France,

» Considérant :

» Que les voies de communication par eau sont en tout les mieux appropriées au transport à de grandes distances des marchandises lourdes, encombrantes et de faible valeur ;

» Qu'elles ont particulièrement leur utilité dans la région du Nord en raison de l'importance exceptionnelle de son industrie et de son agriculture ;

» Que les canaux qui desservent cette région ne répondent plus à ses besoins actuels, et ne permettent ni la rapidité des transports ni un prix raisonnable du frêt.

» Que ces deux conditions sont pourtant indispensables au développement de la richesse publique :

» Qu'en conséquence la création d'un nouveau canal reliant directement le Nord de la France et le port de Dunkerque à Paris, s'impose d'une manière absolue;

» Que deux projets sont en présence;

» Que celui de M. Flamant réunit des avantages qui ne se rencontrent pas dans celui de M. Holleaux;

» Que notamment le parcours et le nombre des écluses sont sensiblement moindres ;

» Que la largeur de 17 mètres paraît nécessaire pour faciliter la circulation et le croisement des bateaux;

» Emet le vœu :

» Qu'il soit créé dans le plus bref délai possible un grand canal reliant le Nord de la France à Paris;

» Que ce canal soit exécuté suivant le projet élaboré par M. l'Ingénieur Flamant;

» Qu'il ait au minimum 17 mètres en plafond. »

Il est procédé au dépouillement du scrutin pour l'admission de deux membres présentés en avril.

A l'unanimité :

MM. Auguste Bonte fils, négociant à Lille, présenté par MM. Adrien Bonte et Dubar.

Et Henri Richard, ingénieur chez MM. Descat, à Flers, présenté par MM. Mathias et Hirsch,

sont proclamés membres de la Société.

Bulletin Economique

Le journal la *Ville de Paris* publie le texte d'un rapport de M. Marius Martin, au nom de la commission des finances du Conseil municipal, sur une pétition du comité central des chambres syndicales, tendant à l'établissement d'une bourse officielle de marchandises et de transactions commerciales.

Nous extrayons de ce rapport, qui renferme de très intéressants renseignements sur les origines et réglements des transactions commerciales, un passage expliquant les nécessités et l'urgence de cette création.

« La place de Paris est tout ensemble un grand marché de consommation et un grand marché international traitant directement avec toutes les parties du monde.

» Il faut qu'elle soit à la hauteur du rôle prépondérant qui lui appartient. On l'a trop souvent répété, l'Allemagne nous a dévancés dans l'outillage scientifique ; faut-il attendre qu'elle nous devance dans l'organisation commerciale ? Elle possède déjà à Cologne et à Hambourg des Bourses de marchandises qui sont des modèles.

» On connait aussi les magnifiques Bourses d'Anvers, de Liverpool, de Vienne, de Stockholm, etc. Qu'attendons-nous donc pour lutter contre la concurrence étrangère et pourquoi — il faut bien répéter le mot — ne pas étendre et perfectionner notre outillage commercial afin que l'avantage nous reste ?

» Paris ne peut faire moins que les villes que nous venons de citer..., car, par un phénomène de centralisation que lui seul peut-être réalisé dans le monde, il réunit, concentre, actionne et distribue toutes les forces vives de la France ; il résume le pays et il a, par cela même, des devoirs impérieux à remplir.

» Mais il n'est pas besoin d'insiter et tout le monde est d'accord sur l'urgence, la nécessité de créer à Paris une Bourse de commerce indépendante. »

Il est à souhaiter que le rapport de M. Marius Martin soit écouté et pris en considération par le Conseil municipal.

On télégraphie de Québec, 21 juin :

« Le consul français a reçu aujourd'hui l'information officielle que M. Barthélemy Saint-Hilaire veut conclure un traité de commerce directement avec le Canada.

» Le consul a communiqué immédiatement cette information au Gouverneur général »

NOUVELLES MILITAIRES

La fête du 14 juillet.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets, au sujet de la Fête nationale du 14 juillet :

« Paris, le 17 juin 1881.

» Monsieur le préfet,

» Vous avez dû vous préoccuper déjà des mesures à prendre pour la célébration de la Fête nationale du 14 juillet, et demander au Conseil général, dans sa dernière session, l'inscription au budget d'un crédit destiné à l'illumination des bâtiments départementaux.

» Je vous invite, si vous ne l'avez fait déjà, à provoquer également le concours des conseils municipaux.

» Le désir du gouvernement est que la fête instituée par la loi du 6 juillet 1880 soit célébrée partout avec autant d'éclat que le comportent les ressources locales et que, dans tous les chefs-lieux de canton notamment, les édifices publics (mairies, justices de paix, écoles, casernes de gendarmerie, etc...) soient pavoisés et illumines. La dépense pour chaque commune n'est pas considérable ; elle a dû être prévue déjà dans la plupart des budgets, et je suis convaincu que vous ne ferez pas appel en vain au patriotisme des conseils municipaux.

» Les chefs des différentes administrations publiques vous seconderont d'ailleurs de tout leur pouvoir, ils recevront en temps utile des instructions du ministre dont ils relèvent.

» Recevez, etc.

» Le Ministre de l'intérieur et des cultes.

» CONSTANS. »

Il paraît aujourd'hui certain que le génie n'accordera pas le déclassement du fort Sainte-Agnès, de Lille.

Ce ne sont pas les raisons qui lui manquent, et toutes ont pour objectif la défense.

La principale, d'après ce qui nous revient, serait l'éventualité du passage de l'ennemi entre les forts établis à de longues distances de l'enceinte fortifiée, et son arrivée devant la place.

Il faudrait, en ce cas, user de tous les moyens de défense, et les petits forts rendraient, dit-on de réels services.

C'est pour le même motif que le génie s'oppose à toutes nouvelles ouvertures à travers les fortifications, pour ne pas affaiblir les forces de la défense.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le *Petit Nord* maintient l'exactitude de son fameux compte-rendu de la procession de dimanche. Notre confrère ne parle pas pour les Roubaisiens ; il sait bien que ce serait inutile et qu'il ne trouverait pas de témoins honorables pour lui donner raison... S'il essaie une défense, c'est pour ses lecteurs de Lille et du département.

Voici son principal argument :

Trois journaux de Lille, le *Progrès*, l'*Echo* et le *Petit Nord*, avaient envoyé leurs reporters à Roubaix. Nous n'avons pas besoin de dire que chacun travaillait pour son compte. Alors même que le hasard les eût fait se rencontrer, ils se fussent aussitôt séparés prudemment dans la crainte d'attirer sur leur groupe l'attention peu bienveillante des cléricaux. Au surplus, chacun d'eux est prêt à témoigner qu'il n'a pas même aperçu son confrère Or, lisez les trois comptes-rendus des trois journaux, et comparez. Celui du *Progrès* paru en même temps que le nôtre, rapporte les mêmes incidents. Quant à l'*Echo*, après une journée de recueillement, il reconnait l'exactitude de nos informations et fait à son tour un récit ; un récit tellement pareil au nôtre, que Frand lui-même, l'habile photographe du *Petit Nord*, ne tirerait pas du même cliché deux épreuves plus ressemblantes !

Le *Petit Nord* a dû bien rire en écrivant ces lignes : il sait comme nous :

1° Que le *Progrès*, qui a présenté à ses lecteurs un tableau notablement exagéré de la journée de dimanche, qui a eu le tort de dire que cinquante hurleurs de *Marseillaise* constituaient « la foule » « la galerie » n'a cependant pas parlé de certains incidents sortis de l'imagination trop féconde du reporter du *Petit Nord* ;

2° Que les deux reporters sont d'ailleurs restés ensemble et qu'ils ont dû s'aider dans leur travail, ainsi que le prouvent leurs erreurs *communes* dans les désignations de rues et de places ;

3° Qu'enfin l'*Echo du Nord*, dans un premier compte-rendu télégraphique, avait présenté d'une toute autre façon les incidents de la journée.

Voici, du reste, ce que disait le reporter de l'*Echo*, après avoir vu la procession :

11 heures 1/2.

La procession est sortie à 10 heures. De nombreux cris de *Vive la République* ! se font entendre. Quelques groupes entonnent la *Marseillaise*, d'autres : *Le voilà Nicolas* Il y a un certain tohubohu qui fait craindre des rixes. Quelques discoureurs se montrent coléres et très animés. La cérémonie continue; jusqu'ici il ne s'est produit rien de grave.

Trois heures.

Pendant le parcours du cortége, plusieurs bousculades se sont produites, il y a même eu quelques coups de poings par ci par là, mais somme toute *ce tapage n'a donné lieu à aucun incident important*.

Place de la Liberté, le mouvement a pris un instant un caractère plus accentué et la procession a même dû se diviser en deux parties afin de proteger le passage du dais, mais grâce à la vigilance et au zèle de la police de Roubaix et de la gendarmerie, on n'a eu à regretter aucun désordre.

C'était à peu près cela.

Le lundi soir, l'*Echo a* COPIÉ le *Petit Nord* du matin.... voilà la vérité.

L'argument des *trois* reporters rapportant les *mêmes faits* ne subsiste donc pas et notre confrère aura la pudeur de ne pas y revenir.

Le *Petit Nord* continue en affirmant que le *Journal de Roubaix*, a gardé « un silence éloquent » sur les incidents qui ont marqué la journée de dimanche ! ! ! « *ce qui est, dit-il, une façon cléricale de ne pas farder la vérité.* »

Nos lecteurs savent, et le *Petit Nord* sait aussi, que le dimanche, à l'heure où la procession se terminait, le *Journal de Roubaix* paraissait avec un article donnant la physionomie générale de la cérémonie et que, le lundi matin, notre petite édition contenait un récit très complet, très détaillé, *très exact*, de la journée du dimanche, plus un article d'appréciation.

C'est pourtant là ce que, dans la feuille maçonnique, on appelle *garder le silence* !

Nous avions opposé à la feuille lilloise un démenti pour l'ensemble de son récit. Puisqu'elle en « maintient l'exactitude, » nous la mettons au défi de nous prouver par témoins dignes de foi les affirmations ci-après :

1° Que le parcours de la procession n'a été qu'un pugilat *non interrompu*.

2° Qu'il y a eu sur la Grande-Place plus de cinquante personnes chantant la *Marseillaise* et le *Beau Nicolas*.

3° Qu'il y a eu sur la place Notre-Dame « une lutte à main plate *générale*. »

4° Que plusieurs prêtres ont abandonné la procession pour se jeter dans la mêlée;

5° Qu'il y a eu une agression place de la Fosse-aux-Chênes ;

6° Que plusieurs personnes ont été blessées dans la bousculade de la place de la Liberté ;

7° Que, place de la Liberté « la foule » a voulu *sortir M. le curé de dessous le dais* ;

8° Qu'il y a eu même une lutte autour du Saint-Sacrement.

Quant à la procession du Sacré-Cœur, une lettre publiée, hier, dans nos colonnes, a montré ce qu'il faut penser des affirmations du reporter du *Petit Nord*.

Le *Progrès du Nord* vient, ce matin, à la rescousse de la feuille de la rue de la Gare ; il publie une lettre de Roubaix, dans laquelle il parle « *de milliers d'hommes tranquilles mais résolus qui, dans une attitude silencieuse, protestaient par leur mépris en restant COIFFÉS* (?!!)

Ceux qui avaient tenu à honneur d'accompagner dimanche le Saint-Sacrement peuvent affirmer que bien peu d'hommes ne se découvraient pas devant Lui.

Loin d'être hostile, comme voudrait le faire croire le *Progrès*, la foule immense qui se pressait sur le parcours, a eu une attitude très respectueuse ; sur bien des points, elle s'agenouillait et elle a témoigné partout son indignation contre les perturbateurs.

Le correspondant du *Progrès* a été un peu interloqué en constatant le nombre considérable d'hommes qui marchaient dans la procession. Avec une impudence sans pareille, il prétend ce matin que beaucoup étaient venus de Lille, de Tourcoing et de Mouveaux !!!

On était peut-être venu des environs *pour voir* ce qui allait se passer, mais tous ceux qui faisaient partie de la procession étaient des habitants de Roubaix.

Nous nous donnons là une peine fort inutile : le *Progrès*, et le *Petit Nord*, savent bien où est la vérité dans tout ceci : mais comme la vérité ne les servirait pas, ils l'écartent, et ils continuent à demander la suppression des processions.

Nous continuons, nous, à en demander le maintien, au nom de la justice, au nom de la liberté religieuse, au nom de la volonté exprimée dimanche par l'immense majorité de la population roubaisienne. Nous n'admettons pas que l'autorité s'incline devant une poignée d'agitateurs, servis par quelques misérables figurants et figurantes empruntés au personnel des maisons centrales ou à celui des maisons de prostitution.

Nous lisons dans le *Propagateur* de Lille :

Il est établi aujourd'hui que 40 à 50 individus, la lie de la populace de Roubaix, avec un peu de renfort de Lille, sont les auteurs des scènes de désordre qui se sont produites pendant la procession de dimanche.

Nous recevons, cette après-midi, à propos de la bousculade qui s'est produite, dimanche, rue Pauvrée, une lettre contenant des renseignements précieux. Nous prions instamment l'auteur de vouloir bien passer au bureau du journal jeudi, avant deux heures.

On nous prie d'informer le public que l'harmonie la *Concordia* se fera entendre jeudi soir, sur la place Sainte-Elisabeth.

Un tisserand de la commune de Leers, P. D.... a été arrêté, hier, dans un estaminet de la rue du Tilleul, pour avoir crié : Vive l'Empereur ! Vive Napoléon !

Un billet de banque de 50 francs, perdu hier, par M Dugardin, cabaretier, rue du Trichon, a été retrouvé par Mlle Adolphine Corbélis, demeurant rue Miln, et immédiatement remis à son propriétaire.

Un ouvrier employé comme peigneur chez M. Motte-Bossut a eu, hier, la main gauche prise dans son métier. M. le docteur Goutière, qui a donné les premiers soins au blessé, craint que l'avant-bras ne soit complètement perdu.

L'ouvrier, victime de ce malheureux accident, se nomme Léopold Vanhansley et est âgé de 33 ans.

Une femme de la rue du Ballon, Philomène L... a essayé, de vendre à un chaudronnier de la rue Pellart 233 crapaudines qu'elle avait volées chez son patron. Non-seulement, elle n'a pas réussi à conclure le marché, mais elle a été dénoncée à la police et arrêtée.

On a amené, la nuit dernière, à la prison municipale de Tourcoing, un extradé, nommé De Cordier, maître-charpentier, condamné à 4 ans d'emprisonnement pour banqueroute frauduleuse à Gand. Il a été arrêté, il y a 8 jours, à Tourcoing, sur la demande du gouvernement belge.

En compagnie de 7 explusés plus ou moins tarés, De Cordier a été transféré de la maison d'arrêt de Lille pour être dirigé sur la frontière Belge.

Les douaniers ambulants de Tourcoing, ont arrêté, hier après-midi, près du *Risquonstout*, deux contrebandiers, François Coisne, 23 ans, chauffeur, et Jules Rasson, 17 ans, tisserand, demeurant tous deux à Roubaix, porteurs tous deux de 7 kilogrammes de tabac.

François et Jules sont deux incorrigibles qui ont déjà été condamnés 5 ou 6 fois pour le même fait.

A l'occasion du festival de musique et du concours de Pompes qui auront lieu à Saint-Omer le dimanche 26 juin, la Compagnie du chemin de fer du Nord, organisera, le soir, au départ de Saint-Omer :

1° Un train spécial partant à 10 h. 43 du soir, s'arrêtant à Ebblinghem et avec continuation d'Hazebrouck, d'une part, vers Bailleul, Armentières, Pérenchies et Lille, et d'autre part, vers Lillers et Béthune.

2° Un train spécial qui partira de Saint-Omer à 11 h. 30 du soir à destination de Calais et desservira toutes les stations du parcours.

La nuit de lundi à mardi, vers une heure et demie, une bande d'individus au nombre de 8 ou 10, ne pouvant se faire ouvrir le cabaret du sieur Michaux, rue du Faubourg d'Arras, 201, en ont fait le siége. Il y a au moins pour 200 francs de dommages. Ils ont littéralement mis en pièces quatre croisées, avec leurs volets, une porte vitrée, etc.

Ils se sont alors introduits dans la place et ont enlevé quelques bouteilles de liqueurs et des vases pleins de pipes.

Le cabaret mis ainsi à sec, présente l'aspect le plus triste. Les curieux le visitent en foule. Espérons que cela compensera un peu la perte qu'il a subie.

Cet acte de sauvagerie demande une répression sévère.

— ARMENTIÈRES. — Nous apprenons que le gouvernement vient d'accorder à la municipalité la somme de 80,000 fr. pour la reconstruction du collége de la ville.

— CAMBRAI. — La musique municipale de Cambrai vient d'obtenir au concours de Versailles :

Lecture à vue : Prix unique, à l'unanimité;

Excellence : 1er prix ascendant, avec félicitations du jury;

Soli : 1er prix, à l'unanimité;

Soit en somme : Deux couronnes, une palme, une médaille.

— La procession du Très-Saint Sacrement, présidée par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lydda, a pu sortir ce matin, dit l'*Emancipateur*, et parcourir les rues de notre ville, malgré l'incertitude du temps.

Les soldats du 1er de ligne formaient la haie.

Une foule nombreuse et recueillie se tenait tout le long du parcours.

— Le bruit court en ville, dit l'*Emancipateur* que, samedi soir, ont été reçus francs-maçons de la Loge maçonnique de Cambrai, avec toutes les formalités requises :

M. Cirier, député.

M. Marc-Dufraise, sous-préfet.

M. Le Carpentier, substitut près le tribunal civil.

Nous serions heureux de recevoir un démenti.

— HAUTMONT. — La fanfare des sapeurs-pompiers d'Hautmont a remporté hier au concours de Versailles les plus hautes récompenses.

Division d'excellence. — Lecture à vue, 1er prix : couronne en vermeil.

Exécution : 1er prix, couronne en vermeil.

Soli : 1er prix, médaille d'or.

Concours d'honneur : couronne en vermeil, décernée avec vives félicitations du jury.

— WAVRIN. — Vendredi dernier, le nommé Adam Richard, âgé de 66 ans, s'est jeté sous la roue d'un trinqueballe et a été horriblement broyé. Il a expiré dix minutes après. Depuis quelque temps, Richard donnait des signes d'aliénation mentale.

— BACHY. — Il y a quelques jours à Bachy, pendant que le nommé Sureau faisait une saignée à une vache, l'animal lui lança un violent coup de corne dans le bas-ventre et le tint suspendu dans l'espace. La femme Cornu courut à son secours et parvint après bien des efforts à lui faire lâcher prise.

Sureau tomba sans connaissance, il avait reçu une blessure par laquelle le sang s'échappait avec abondance ; on craint pour ses jours.

— SOMAIN. — La Fanfare de la commune de Somain vient d'obtenir un nouveau et brillant succès au concours de Versailles. Cette société a remporté : Le premier prix de lecture à vue à l'unanimité, le premier prix de soli avec félicitations, le deuxième prix d'exécution.

— AIRE. — L'état-civil de la commune d'Aire présente cette semaine une curieuse coïncidence. Sur six décès on trouve trois veufs, mais veufs chacun deux fois : les hommes ont enterré deux épouses, et la femme deux maris.

— AVESNES. — La procession de la Fête-Dieu a été escortée par une compagnie du 84e.

— DUNKERQUE. — La procession de la Fête-Dieu a été escortée par un détachement du 110e et un peloton de douaniers.

— SAINT-OMER. — La maison Cail vient d'être chargée de la construction de l'ascenseur destiné à supprimer les cinq écluses situées aux Fontinettes près Saint-Omer. Les plans de cet appareil ont été dressés par l'ingénieur Clarke, de Londres.

Ce système fonctionne depuis quelque temps à l'étranger. C'est à la suite d'une mission confiée à M. l'ingénieur en chef Bertin qui a étudié en Angleterre ce nouveau mode, que le premier ascenseur va être appliqué en France.

— NOYELLES-SOUS-LENS. — Le sieur François Lesire, âgé de vingt-six ans, demeurant en cette commune, a été tué involontairement par son frère Charles, âgé de vingt ans, le 14 juin courant.

Un autre frère qui est marié, avait acheté, il y a un mois, pour sa défense personnelle, un fusil qu'il avait chargé, il y a une huitaine de jours, et les deux premiers étaient allés lui dire bonsoir en revenant de leur travail, et pendant que le frère était allé dans une autre pièce, Charles prit le fusil dour l'examiner, et sans qu'il ne sache comment cela eut lieu, une détonation se fit entendre, et la charge alla atteindre son frère François qui était assis dans la même pièce à environ quatre mètres de distance.

Il s'empressa de voler à son secours, l'ayant vu tomber, mais malgré tous les soins qu'il reçut, il rendit le dernier soupir vers six heures du matin.

Qu'on juge de la douleur du frère et des parents quand ils apprirent cette triste nouvelle !

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 juin. — Céline Jacquart, rue de Maubeuge, 21. — Palmyre Sieeuwerckers, rue des Anges, maisons Dupont. — Albert Lecocq, rue de Lannoy, 54. — Coralie Aelbrecht, rue des Longues-Haies, 5, cour Pauchant. — Gaston Vanoutryve, rue Daubenton, 53. — Marie Degroote, rue de l'Alma, 90, fort Frazez. — Gabrielle Dubar, rue de la Perche, 82, sentier de la Brasserie. — Catherine Vanschoorisse, rue des Longues-Haies, 16, cour Legros. — Alphonse Segard, rue des Filatures, 55. — Marguerite Desobry, rue de la Lys, 8. — Gabrielle Bettremieux, rue du Tilleul, 44. — Florence Crieck, rue de France, 2, cour Dolbaye.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 juin. — Georges Dewitte, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Betnof, 1. — Florimond Delcroix, 66 ans, tisserand, rue St-Louis, 1. — Marthe Bizard, 6 mois, Grande-Rue, 13. — Arthur Nivesse, 18 ans, teinturier, rue du Fontenoy, 156. — Charles Lefebvre, 75 ans, journalier, rue Duflot, maisons Boyer, 5. — Jean Verhulst, 36 ans, journalier. Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 20. — Victor Hespel, 20 ans, tisserand, et Charlotte Michaux, 18 ans, soigneuse. — Victor Termeulen, 21 ans, menuisier, et Camille Krabansky, 22 ans, modiste.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin. — Charles Paul, rue du Chien fidèle. — Bernardine Dewilde, rue Nollet. — Edouard Dequin, rue de Gand. — Rosalie Marant, Blanc Seau.

Du 17. — Louise Duquesne, rue Lerouge. — Julia Castelain, rue Ste-Germaine. — Germaine Parmentier, Croix-Rouge. — Alfred Delberghe, rue St-Pierre. — Maria Vandeville, rue de la Fonderie. — Maria Lepers, Chêne-Houpline. — Céline Omez, rue de la Croix-Rouge. — Germaine Leman, Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 juin. — Horiense Desplechain, 46 ans, boulangère, chemin des Mottes. — Victor Luysch, 16 ans, rue Ste-Barbe. — Amélie Bosquel, 75 ans, 11 mois, Hospice-Général.

Du 11. — Edouard Destombes, 27 ans, Brun-Pain. — Denys Dujardin, 62 ans, rue de Lille. — Auguste Monceau, 21 ans, Croix-Rouge.

Du 12. — Jacques Vandevanne, 76 ans, rue du Hazé. — Clémence Clarisse, rue Ste-Germaine.

Du 13. — Néant.

Du 14. — Maria Ladsous, 3 mois, rue de la Latte. — Jules Delberghe, 3 mois, rue du Chien fidèle. — Anne Roussel, 80 ans, rue Famelart. — Charles Delcourt, 2 jours, Blanche-Porte.

ÉPHÉMÉRIDE

MERCREDI 22 JUIN. — *Saint Paulin*. — 1674. — ÉTABLISSEMENT D'UNE ACADÉMIE A SOISSONS.

En 88 années il s'établit en France 26 académies provinciales. Voici la liste de ces académies avec la date de leur fondation :

Nîmes 1682. — Angers 1685. — Soissons 1674. — Toulouse 1694. — Villefranche 1695. — Lyon 1700. — Bordeaux 1703 — Caen 1705. — Montpellier 1706. — Pau 1720. — Béziers 1723. — Marseille 1726. — La Rochelle 1732. — Arras 1738 — Dijon 1740. — Rouen 1744. — Montauban 1744. — Clermont-Ferrand 1747. — Auxerre 1747. — Amiens 1750. — Nancy 1750. — Besançon 1752. — Brest 1752. — Châlons-sur-Marne 1753. — Metz 1760.

NOTABILITES COMMERCIALES

de Roubaix

AU MOUTON COURONNE. Nouveautés. Gde-Rue, 58

Hri DELEPORTE, Gde-Place, contour St-Martin

CHAPELLERIE en tous genres

Mlle TEMPEZ. Spécialité de Chaussures

GRANDE-RUE, 44 BIS

LIBOSSART Frères, rue du Curé, 10

Spécialité pr Noces et Baptêmes. Glaces pr malade

A. LECLÈRE, marchand-tailleur, 31, Gde-Rue

Haute Nouveauté Française et Anglaise

MAISON SÉRIEUSE NE FAISANT QUE LA MESURE

DESBONNET-AVETTANT, Grande-Rue, 20

SPÉCIALITÉ DE BLANC ET DEUIL

BARREZ-LEULIETTE, 30, r. du Vieil-Abreuvoir

Pianos, Musique, Abonnement et Location.

DUHEM-MERCHEZ, Grande-Rue, 31

Corsets, Jupons et Tournures

MACHINES A COUDRE EN TOUS GENRES.

AU PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue

Confections pr Hommes et Enfants.

QUEVERUE-MICHAUX, fabricant de Billards

Succr de Vandecasteele, anc^ne m^on Bocq

RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO

TREIZE MÉDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT & BRONZE

R. SCHOUTHETEN, 17, r. d'Esquermes, Lille

FLINOIS-BLONDEAU, Grande-Rue, 13.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE

parures diamants pend^ts bronze et composition

Belgique.

— BRUXELLES. — C'est hier que la Cour d'appel de Bruxelles a dû trancher la question de la compétence du président du tribunal de Tournai, relativement au dépouillement des papiers mis sous scellés à l'évêché.

— GILLY. — Dimanche vers 11 heures du soir un incendie a entièrement consumé la maison du sieur Joseph Verechueren, négociant. Tout ce que cette habitation contenait est devenu la proie des flammes. Les pertes sont très importantes.

— JUMET. — Un crime a été commis dimanche soir à Jumet.

Un individu poursuivait vainement de ses obsessions une jeune fille de la localité. Dimanche soir, celle-ci se promenait avec sa mère, quand elle fit la rencontre de l'importun qui, après quelques paroles échangées, lui fendit la tête d'un coup de hache.

Transportée immédiatement dans une maison voisine, la malheureuse jeune fille ne tarda pas à expirer.

L'assassin a été arrêté et écroué en la prison cellulaire de Charleroi.

Le parquet de cette ville s'est rendu hier matin sur les lieux du crime.

FAITS DIVERS

— On annonce que le gouvernement, a résolu d'appliquer la loi sur l'indemnité à accorder aux victimes du 2 décembre dès le second semestre de 1881, et d'affecter dans ce but une somme de trois millions à payer la moitié des pensions viagères correspondant à la période de la présenté année qui reste à courir.

— On télégraphie de Toulouse, 21 juin.

« Le docteur Marchand, directeur de l'asile des aliénés, est mort des suites du coup de révolver tiré sur lui par le capitaine Eymes, aliéné,

« Les obsèques auront lieu jeudi. Le Directeur a démandé a être inhumé dans l'asile de (Bragneville). »

— Le plus long fil télégraphique qui ait été tendu sans supports intermédiaires se trouve dans l'Indoustan, entre Beyorah et Sectanagrum. Ce fil, dit la *Lumière électrique*, est tendu obliquement au-dessus du fleuve Kistna d'une rive à l'autre. Il réunit les sommets de deux collines hautes chacune de 1,200 pieds. La longueur du fil est de plus de 6,000 pieds.

— LE DRAME MYSTÉRIEUX DE CREIL. — Il y a six semaines environ, disparaissait de Creil une dame L..., boulangère. De singulières rumeurs donnèrent l'éveil au parquet.

On accusait le mari et la fille de la dame L... de l'avoir fait disparaître par suite de la mauvaise intelligence qui existait entre eux.

Les investigations faites à ce sujet n'amenèrent aucun résultat, lorsque, il y a quelques jours, le corps de la femme L... a été retrouvé dans l'Oise.

Le corps a été soumis à l'examen des médecins, qui ont constaté des traces de strangulation et de violences.

A l'annonce de cette découverte, le père et la fille quittèrent Creil et se réfugièrent à Paris. Le parquet de Paris fut chargé, par commission rogatoire, de rechercher les fugitifs.

Le chef de la sûreté n'a pas tardé à retrouver le père et la fille L.... dans un garni de la Villette.

Tous deux nient énergiquement le crime dont ils sont accusés par la rumeur publique, et donnent pour prétexte de leur départ précipité de Creil qu'ils ne pouvaient plus vivre dans ce milieu où la malveillance des gens les désignait comme des assassins.

D'après eux, la dame L.... se serait volontairement jetée à l'eau ; car elle avait, disent-ils, les idées poussées au suicide.

Tous les deux seront maintenus en état d'arrestation, en attendant que l'enquête ait dit son dernier mot.

— NOUVEAU COMPLOT CONTRE LA VIE DU CZAR. — On lit dans le *daily News* :

Saint-Pétersbourg, le 19

J'apprends de bonne source que l'on a de nouveau attenté à la vie du czar. Il y a une dizaine de jours la cour impériale devait se rendre de Gatchina à Peterhof par chemin de fer jusqu'à Saint-Petersbourg, par bateau de là à Peterof. Au dernier moment, la police reçut une lettre anonyme